

INSTITUTIONS.

1. Qu'est-ce qu'une nation ?

Un ensemble d'hommes ayant la même langue, les mêmes origines, les même coutumes. Ces hommes sont réunis sur une même parcelle géographique : le territoire national (contenant le sommet de tous les groupements humains) et ils sont soumis aux mêmes règles et à la même autorité.

2. Qu'est-ce que l'Etat ?

C'est la nation organisée. C'est une personne morale de droit public (avec un personnel changeant) qui a un pouvoir souverain (qui détermine les droits et les obligations de chacun) et qui a un pouvoir institutionnalisé (: parlement, gouvernement, constitution).

3. Quels sont les trois pouvoirs séparés de l'Etat ?

Le pouvoir législatif (le vote des lois dans l'Assemblée Nationale et le Sénat); le pouvoir exécutif (la promulgation des lois par le Président de la République et leur mise en application par le Gouvernement (≡ le Président de la République, le Premier ministre et les ministres)); le pouvoir judiciaire.

4. Quels principes sont repris par les Constitutions de 1946 et de 1958 dans leur Préambule (=ce dont on fait précéder un texte <de loi> pour en exposer les motifs et les buts) ?

Les principes de la Déclaration des Droits de l'homme des 4 et 5 août 1789.

5. Quels droits étaient ignorés de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 et sont incorporés par la Constitution de 1946 ?

a. reconnaissance des droits attachés à la personne morale: droit d'association, liberté syndicale

b. reconnaissance des obligations de l'Etat envers les citoyens: droit à l'instruction, droit à la santé et à la sécurité matérielle

c. reconnaissance des droits politiques des individus: possibilité d'accéder aux pouvoirs publics.

6. Distinguez entre les droits qu'a retenus la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

Les droits personnels:

-Le droit de propriété (En France, c'est un droit absolu, reconnu par le Code Civil)

-Les libertés de la personne (interdiction de l'esclavage, liberté de circulation (cf. le récent accord de Schengen), liberté du mariage

- La liberté d'opinion (la liberté d'expression et droit de répandre ses idées)
- La liberté de groupement (la liberté de réunion et d'association, la liberté syndicale)

Les droits collectifs:

- Le droit de vote (c'est la consécration du suffrage universel et de la souveraineté nationale)
- Le droit au travail (le droit d'obtenir un travail librement choisi et le droit à une protection contre le chômage)
- Le droit à la sécurité sociale (le droit d'obtenir la satisfaction des besoins économiques et sociaux, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à l'éducation)
- le droit au repos et aux loisirs: la limitation de la durée de travail et le droit aux congés payés
- le droit d'accéder à un emploi public: le droit de prendre part à la direction des affaires publiques du pays et le droit d'accéder aux fonctions publiques

7. Quelles sont toutefois deux restrictions à ces libertés ?

Les libertés consenties à l'un ne doivent pas gêner celles de l'autre. L'Etat peut prendre des mesures de prévention et de répression.

Dans le cadre de la prévention, l'Etat peut exiger la demande d'une autorisation préalable (exemples: ouverture d'un établissement privé d'enseignement; permis de conduire; exploitation d'un spectacle public).

Malgré l'autorisation préalable, certains individus peuvent causer des troubles nuisibles à l'ensemble de la population (exemples: lutte contre la conduite en état d'ivresse; fermeture des établissements publics insalubres)

Mais: L'individu est responsable de ses actes, civilement et pénalement. Si ses actes sont délictueux, il sera poursuivi et condamné.

8. Comment les libertés politiques sont-elles garanties, en France ?

a) Par le préambule de la Constitution de 1958 (et le Conseil Constitutionnel peut annuler une loi qui est contraire à la Constitution)

b) Par les lois votées par le Parlement (mais une loi peut restreindre la liberté des individus, dans les limites de la Constitution)

c) Par le juge (qui permet au justiciable de présenter sa défense, qui doit s'en tenir au minima et maxima des peines). Il faut noter que les lettres de cachet de l'Ancien Régime n'existent plus, que le garde à vue ne peut s'étendre au-delà de 48 heures et que les écoutes téléphoniques sont placées sous contrôle judiciaire.

(Une loi de 1978 stipule que l'informatique "ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques".)

9. Quels sont les types de scrutins les plus importants que connaît la France ?

- le scrutin majoritaire
- le scrutin proportionnel
- le scrutin mixte

10. Le suffrage est toujours universel, égal et secret mais est-il toujours direct ?

Il est direct pour les conseillers municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux, les députés, les parlementaires européens, le Président de la République

Il est indirect pour les sénateurs

11. La France connaît-elle cette forme de démocratie directe, le référendum ?

Oui, le Président de la République peut faire consulter le peuple sans passer par l'intermédiaire des représentants élus. Mais le référendum ne peut être utilisé quand dans des cas exceptionnels.

Modification du 31 juillet 1995: "Le Président de la République, sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions, ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, publiée au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.

Lorsque le référendum est organisé sur proposition du gouvernement, celui-ci fait, devant chaque Assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat" (article 11, relatif au référendum).

12. Les citoyens peuvent participer directement à la direction des affaires publiques du pays et occuper des postes de représentation. La justice cependant, constitue un cas à part puisqu'elle est indépendante du pouvoir politique et du suffrage universel. Dans quelles cours cependant, la justice n'est-elle pas entièrement rendue par des juges de métier ?

Dans les Cours d'Assises siègent trois magistrats professionnels et neuf jurés. Ces derniers sont de simples citoyens tirés au sort sur une liste établie dans chaque département.

Dans les Tribunaux de commerce et Conseils de Prud'hommes, tous les juges sont élus (commerçants dans les Tribunaux de Commerce; employeurs et salariés dans les Conseils des Prud'hommes)

13. Quelles sont les deux conceptions du contenu de l'expression: "le quatrième pouvoir" ?

Pour les uns, ce sont les médias, pour les autres, plus précisément: l'information du public, information d'ordre politique notamment. Cette information peut revêtir la forme de publicité légale ou celle de publicité politique.

14. Comment distinguer la publicité officielle ?

a) Toute personne peut suivre librement une séance de l'Assemblée Nationale (dont les débats sont souvent diffusés à la radio et à la télévision), une réunion du Conseil Municipal et une audience du Tribunal.

b) Le Journal Officiel doit être à la disposition des particuliers dans toutes les mairies. Il peut être librement consulté et renferme les textes officiels, les textes de règlements, les débats des parlementaires, les réponses du gouvernement aux questions posées par écrit, les actes de gestion des entreprises publiques.

c) La Commission Nationale de la Communication et des Libertés assure l'indépendance

politique de l'audiovisuel en France. Elle décide des concessions à des chaînes de télé privées.

15. Comment fonctionne la publicité politique ?

Tous les grands partis publient un journal d'information et quelquefois une revue.

Les intervenants des partis politiques se font connaître auprès du public par les questions et les critiques qu'ils peuvent adresser au gouvernement. Le "débat d'actualité" (une séance par semaine, au moins) permet au Gouvernement de préciser sa position sur des problèmes précis qui lui sont soumis par les parlementaires.

16. Qui peut voter ?

Ceux qui se sont fait inscrire sur la liste électorale de leur commune de résidence. Entre le 1er septembre et le 31 décembre, on révisé cette liste sur laquelle apparaissent les noms de citoyens français ou naturalisés depuis cinq ans, âgés de 18 ans révolus. Les interdits judiciaires, les faillis non réhabilités et les personnes condamnées à certaines peines graves sont déchus de leur droit de vote.

17. Quel est le cadre des diverses élections ?

La circonscription électorale est une division géographique du territoire bien déterminée. Pour les conseillers municipaux c'est la commune, pour les conseillers généraux, c'est le canton.....????, pour le Président de la République, c'est la "nation".

18. Quel est le lieu du vote ?

En principe, c'est la commune de résidence. Toutefois, les militaires, les marins, les fonctionnaires en déplacement, les personnels navigants de l'aéronautique et les citoyens français peuvent se faire représenter par un autre électeur (qui ne peut avoir que deux mandats au maximum). C'est le vote par procuration.

19. Quelle est la différence entre a. le suffrage universel direct et b. le suffrage universel indirect ?

a) Les électeurs élisent directement leurs représentants; c'est le cas des députés, par exemple.

b) L'élection se fait par paliers. Les représentants des citoyens, élus au suffrage universel direct, élisent à leur tour leurs propres représentants. C'est ainsi que les sénateurs sont élus par un collège électoral composé des députés du département, des conseillers généraux et de certains conseillers municipaux.

20. Quels sont les modes de classification du scrutin ?

Première classification:

a) Le scrutin uninominal: les électeurs d'une circonscription électorale ne désignent qu'un seul représentant

b) Le scrutin de liste: les électeurs votent pour une liste de candidats (Parfois ils ont la possibilité de panacher, c'est-à-dire de rayer un nom dans la liste qu'il a choisie pour le remplacer par un nom d'une autre liste)

Deuxième classification:

a) le scrutin majoritaire à deux tours: la majorité absolue est exigée au premier tour de scrutin et la majorité relative suffit au second tour)

b) la représentation proportionnelle, qui s'applique seulement au scrutin de liste. Les listes bénéficient d'un nombre d'élus proportionnel au nombre de voix obtenues par chacune d'elles. Ce système est utilisé surtout pour l'élection de conseillers régionaux, de représentants du personnel aux comités d'entreprises mais en 1986 les législatives ont été tenues au scrutin de liste proportionnel départemental (Pourtant, la nouvelle majorité ainsi élue a rétabli le scrutin majoritaire uninominal à deux tours.)

21. Par quelle instance a été élaborée la première Constitution française et par laquelle la dernière, à ce jour ?

Par l'Assemblée Constituante (=qui prépare une Constitution) de 1791 (cadre: monarchie constitutionnelle) ; par le gouvernement français en 1958 (cadre: république)

22. Pourquoi est-il "normal" que le projet de constitution soit soumis à la nation par voie de référendum ?

Parce que la Constitution consacre le principe de la souveraineté nationale. Le peuple entier doit la juger.

23. Quelles sont les deux manières pour faire approuver une modification de la constitution ?

a) Le projet est soumis à l'approbation du peuple par référendum

b) Le Président de la République convoque le Parlement en Congrès pour approuver le projet, à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

24. Quelles sont les caractéristiques de la Constitution de 1958 ?

Elle précise:

a) que la forme du gouvernement est républicaine

b) que la Nation est indivisible, laïque, démocratique et sociale

c) que le référendum peut servir à approuver directement une loi

d) que l'autorité judiciaire est indépendante

e) que les pouvoirs du contrôle du Parlement sur le Gouvernement ne _____ sont _____ pas illimités

f) qu'il faut reconnaître la présence et la formation de familles _____ politiques pour former une majorité de gouvernement et une _____ opposition

25) Quelle est la composition du Conseil Constitutionnel (création de la Constitution de 1958) ?

a) Les anciens Présidents de la République sont membres à vie, s'ils le souhaitent

b) 9 membres désignés pour 9 ans: trois sont nommés par le Président de la République, 3 par le Président de l'Assemblée Nationale, 3 par le Président du Sénat

c) Parmi les neuf membres réguliers, le Président est désigné par le Chef de l'Etat et a voix prépondérante. Mitterrand vient de nommer comme Président Roland Dumas?? qui succède à Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux.

26) Quelles sont les tâches du Conseil Constitutionnel ?

- a) veiller au respect des lois
- b) contrôler si les traités internationaux sont en accord avec la Constitution
- c) vérifier si le gouvernement a raison de refuser une proposition de loi ou un amendement, au motif que le texte relève du règlement et non de la loi
- d) examiner la régularité des consultations électorales et publier leurs résultats
- e) constater la vacance des fonctions du Président de la République, donner leur démission à des parlementaires s'ils ne mettent pas fin aux fonctions incompatibles avec leur mandat ou s'ils sont devenus inéligibles en cours de mandat
- f) donner un avis motivé lorsque le Président de la République décide de recourir aux pouvoirs exceptionnels prévus par l'article 16 de la Constitution

27) Quelles sont les trois premiers points à savoir sur l'élection présidentielle ?

- a) Le Président de la République est élu au suffrage universel direct
- b) La durée du mandat présidentiel est de 7 ans (Le candidat au second tour des présidentielles 1995, Jospin, a proposé qu'on le réduise à 5 ans; un projet de révision pour installer un quinquennat n'a pas abouti en 1973)
- c) Le mode d'élection est le scrutin uninominal à deux tours

28) Qui peut être candidat aux présidentielles ?

Celui qui dépose auprès du Conseil Constitutionnel 18 jours au moins avant le premier tour 500 signatures ou plus de certains élus (de parlementaires, de conseillers généraux, des conseillers de Paris, de représentants des Assemblées territoriales des territoires d'outre-mer ou de maires) résidant dans au moins 30 départements et/ou territoires d'outre-mer sans qu'un dixième d'entre eux puissent avoir été élus dans le même découpage politique. Il faut que le candidat verse une caution de 10 000 francs qui lui est remboursée s'il obtient au moins 5 % des suffrages exprimés.

29) La commission nationale de contrôle des présidentielles veille aussi à la durée de la campagne électorale; quelles en sont les limites ?

La campagne commence le jour de la publication de la liste des candidats et s'achève le vendredi précédant le premier tour de scrutin, à minuit. S'il y a un deuxième tour: elle commence le jour de la publication au *Journal Officiel* du nom des candidats en présence pour le second tour et s'achève le vendredi précédant le second tour du scrutin, à minuit.

30) Quand ont lieu les tours de scrutin des présidentielles ?

Le premier tour a lieu au plus tôt 35 jours et au plus tard 20 jours avant l'expiration du septennat du Président de la République sortant. Le second tour tombe obligatoirement le deuxième?? dimanche après le premier tour.

31) Quelles sont les attributions traditionnelles du Président de la République ?

a) Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités

b) Il assure l'arbitrage dans le fonctionnement des pouvoirs publics

c) Il négocie et ratifie les traités

d) Il veille au respect de la Constitution

e) En plus de ces fonctions représentatives, il a des fonctions exécutives: il promulgue et fait appliquer les lois et les règlements, il nomme les hauts fonctionnaires civils et militaires de l'Etat et accrédite les ambassadeurs

f) Malgré l'abolition de la peine de mort en 1981, le Président de la République conserve le droit de grâce (en 1995, beaucoup de gens ont attendu avec anxiété <ou avec amusement> si Chirac passerait l'éponge sur leurs contraventions)

32) Quelles sont les attributions nouvelles (depuis 1958) ?

a) Pour éviter l'instabilité ministérielle, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée Nationale, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des deux chambres. (Les législatives doivent alors avoir lieu 20 jours au moins et 40 jours au plus après la dissolution et il ne pourra y avoir d'autre dissolution de l'Assemblée Nationale dans l'année)

b) Pour accroître le travail législatif, le Président de la République peut prendre des décrets, contresignés par le Premier ministre et le Ministre compétent et il peut soumettre aux citoyens une loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, par voie de référendum. M. Jacques Chirac a fait voter une loi permettant la prolongation (en une seule période) de la session parlementaire. C'est la session unique (article 28 de la Constitution) qui comprendra au maximum 120 séances par période et au minimum une séance par mois réservée par priorité à l'ordre du jour fixé chaque Assemblée.

c) Pour réagir efficacement lorsque l'intégrité du territoire français est en jeu, le Président de la République peut faire jouer l'article 16 pour se donner les pleins pouvoirs. Il est tenu de consulter le Premier Ministre, les Présidents des chambres et le Conseil Constitutionnel. Le Parlement doit se réunir et l'Assemblée Nationale ne peut pas être dissoute.

33) Que savez-vous dire au sujet des responsabilités politique et pénale du Président de la République ?

Il ne peut être contraint à démissionner. D'autre part, l'article 19 prévoit que les actes du Président de la République sont contresignés par le Premier Ministre et les Ministres responsables. Il est donc politiquement irresponsable.

Le Président de la République n'est responsable de ses actes qu'en cas de haute trahison dans l'exercice de ses fonctions. La Haute Cour de Justice (24 juges titulaires et 12 juges suppléants (6 élus par l'Assemblée Nationale, 6 élus par le Sénat) en est sera seul juge dans la composition suivante, avancée par la Cour de Cassation: 7 magistrats (5 titulaires et 2 suppléants). Il est à noter que les Ministres, eux, peuvent bien être poursuivis pour crimes et délits pendant l'exercice de leurs fonctions.

34) Quelles sont les étapes dans la formation d'un gouvernement ?

1. Le Président de la République nomme le Premier Ministre (qui peut venir en

dehors du milieu parlementaire)

2. Sur proposition du Premier Ministre et avec son contreseing, le Président de la République nomme les autres membres du gouvernement, ministres et secrétaires d'Etat

3. Le cabinet au ministère (du premier ministre) est constitué dès la nomination de ses membres par le chef de l'Etat. Le Premier Ministre, après délibération du Conseil des Ministres, engage devant l'Assemblée Nationale la responsabilité de son Gouvernement sur son programme ou sur une déclaration politique générale (cf. celle d'Alain Juppé centrée sur l'emploi en mai 1995)

35) Quelle conséquence a la nomination au Gouvernement pour l'intéressé ?

S'il est parlementaire, c'est son suppléant qui le remplace au Parlement.

S'il est fonctionnaire, il est placé en position de détachement (ainsi Edouard Balladur, ancien premier ministre, peut reprendre sa place à l'Assemblée Nationale)

36) Quelles sont les attributions principales du Premier Ministre ?

a) Il est responsable de la Défense Nationale

b) il peut présenter des projets de loi au Parlement, délibérés en Conseil des Ministres (chaque mercredi)

c) il a le droit d'intervention, sans limitation de temps, devant les Assemblées à l'occasion de la discussion des textes de lois

d) il a le droit d'amendement

e) il peut prendre certains règlements (décrets) contresignés par les Ministres responsables, sans l'avis du Chef de l'Etat

f) il a des fonction de délégation qui lui sont passées par le Président de la République: présider le Conseil des Ministres, remplacer le Président de la République dans les conseils et comités de la Défense Nationale, effectuer des nominations à des emplois civils (préfets, recteurs d'Académies) et militaires importants

37) Quels sont les organes du Gouvernement ?

a) Le Conseil des Ministres (normalement présidé par le Président de la République). C'est le véritable Conseil d'Administration de la nation. Il se réunit chaque mercredi au Palais de l'Elysée.

b) Le Conseil de Cabinet qui se réunit sous la présidence du Premier Ministre. Avec le Conseil interministériel (voir: c), il prépare les travaux du Conseil des Ministres, élabore les décrets et certains arrêtés importants. Ses sessions sont irrégulières.

c) Le Conseil interministériel qui rassemble quelques ministres intéressées par un même problème.

d) Les services du Premier ministre, installés à l'Hôtel Matignon et comprenant un cabinet civil et militaire plus un secrétariat général.

38) Quelles deux fonctions a le ministre ?

a) une fonction politique: initiative des lois et des règlements

b) une fonction administrative: chef hiérarchique de son administration

39) Quels sont les ministres qui n'ont pas de portefeuille ?

- a) Les ministres d'Etat, chargés d'une mission particulière
- b) Les ministres délégués (auprès du Premier ministre), qui peuvent exercer certains pouvoirs du Premier Ministres qu'ils assistent

40) Que doit faire le Premier ministre nouvellement nommé ?

Il doit présenter son programme de politique générale au Parlement. Il n'est pas obligé de demander un vote de confiance à la suite de la présentation; il peut y avoir un débat sans vote. Si un vote éventuel est négatif, l'équipe gouvernementale doit donner sa démission au Président de la République.

41) Qu'est-ce que la motion de censure ?

C'est la déposition d'une annonce de vote servant de contrôle sur l'activité gouvernementale qui est jugée comme négative. Un dixième au moins des députés doit signer la motion dont le vote n'interviendra qu'après 48 hs. Si une majorité l'accepte, le gouvernement doit présenter sa démission. Dans le cas du rejet de la motion, les signataires ne peuvent pas en proposer une nouvelle lors de la même session parlementaire.

42) Quelles formes prennent les questions posées au gouvernement ?

- a) des questions écrites: les questions et les réponses doivent paraître au Journal Officiel.
- b) des questions orales, qui sont posées pendant une séance hebdomadaire créée dans cette intention. Il y a débat ou non.

43) Qui n'a pas de responsabilité politique ?

C'est le Président de la République (ni en cas d'un vote de confiance ni par une motion de censure). Le Parlement peut refuser de voter la confiance ou de voter une motion de censure, éludant ainsi la responsabilité politique que le gouvernement veut engager.

44) Qu'en est-il des responsabilité pénale et civile des membres du gouvernement ?

Ils peuvent être déférées en justice (la Haute Cour) pour crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Comme tout fonctionnaire, un ministre peut être condamné à verser des dommages-intérêts pour réparer des préjudices occasionnés à autrui.

45) Qu'est-ce que le "bicaméralisme" ?

C'est le partage du pouvoir législatif entre deux chambres.

46) Où siège l'Assemblée Nationale, de combien de députés se compose-t-elle, quelle est la durée de leur mandat et quelle est la répartition actuelle en sièges ?

Elle siège au Palais Bourbon à Paris et comprend 577 membres élus directement, en principe, pour une période de 5 ans. La composition après les élections législatives de 1993 est la suivante:

mmmmmmmm????

47) Où siège le Sénat, de combien de sénateurs se compose-t-elle, quelle est la durée de leur mandat et quelle est la répartition actuelle en sièges ?

Il siège au Palais du Luxembourg à Paris et comprend 321 membres élus indirectement pour 9 ans. Il y a un renouvellement du tiers de la composition tous les trois ans. Les départements sont classés dans l'ordre alphabétique et répartis en trois groupes (A, B en C), qui se soumettent dans cet ordre au renouvellement.

48) Comment sont élus les députés (23 ans révolus et ayant satisfait définitivement aux obligations de la loi sur le service national) ?

En 1986, l'Assemblée Nationale a été élue au scrutin de liste départementale à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il était prévu 1 député pour 108 000 habitants environ, avec un minimum de 2 députés par département.

Mais habituellement, l'élection se fait au scrutin uninominal à deux tours. Chaque circonscription envoie un député siéger à l'Assemblée Nationale.

49) Comment sont élus les sénateurs (35 ans révolus) ?

Ils sont élus au suffrage universel indirect et obligatoire par un collège électoral qui se compose des:

-députés du département

-conseillers généraux du département

-conseillers régionaux élus dans le département

-délégués des conseils municipaux ou leurs suppléants.

Chaque département dispose d'un certain nombre de sièges, proportionnel à son importance. Pour ceux disposant de 4 sièges au moins, le mode de scrutin est uninominal majoritaire à deux tours; pour ceux de plus de 4 sièges (Paris en a 12), c'est la représentation proportionnelle, avec attribution des restes à la plus forte moyenne.

50) Quelles formes d'inéligibilité connaissez-vous ?

Celle qui est absolue: elle frappe les personnes pourvues d'un conseil judiciaire et les individus privés par décision de justice de leur droit d'éligibilité.

Celle qui est relative: elle frappe certains fonctionnaires pendant l'exercice de leurs fonctions et dans leur territoire d'exercice (préfets, magistrats des Cours d'Appel et tribunaux, recteurs, inspecteurs d'Académie)

51) Avec quoi la fonction de parlementaire est-elle incompatible (le Conseil Constitutionnel s'en faisant juge, le cas échéant) ?

Avec certaines fonctions électives: Nul ne peut appartenir à la fois à l'Assemblée Nationale et au Sénat; un parlementaire ne peut faire partie du Conseil Economique et Social.

Avec toutes les fonctions publiques non électives: Le parlementaire n peut être membre du Conseil Constitutionnel; un fonctionnaire élu au Parlement doit être placé en position de

détachement de son corps d'origine; un parlementaire nommé Ministre est remplacé au Parlement par son suppléant

Avec certaines fonctions privées: Le parlementaire ne peut être responsable d'entreprises publiques, responsables d'entreprises privées subventionnées par l'Etat ou faisant appel à l'épargne publique.

52) Quelle distinction faut-il faire en parlant d'immunité parlementaire ?

Pour les actes commis dans l'exercice de ses fonctions, le parlementaire bénéficie de l'irresponsabilité civile et pénale (l'irresponsabilité survit à l'exercice du mandat et elle couvre tous les actes de la fonction parlementaire). La récente réforme constitutionnelle du 31 juillet 1995 précise toutefois qu'"aucun membre du Parlement ne peut faire l'objet, en matière criminelle ou correctionnelle, d'une arrestation ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie. Cette autorisation n'est pas requise en cas de crime ou délit flagrant ou de condamnation définitive. La détention, les mesures privatives ou restrictives de liberté ou de poursuite d'un membre du Parlement sont suspendues pour la durée de la session si l'Assemblée dont il fait partie le requiert (article 26 de la Constitution).

Pour les actes commis en dehors de ses fonctions, le parlementaire ne bénéficie pas de l'irresponsabilité civile et pénale mais de l'inviolabilité; il ne peut être poursuivi ou arrêté qu'avec l'autorisation de l'Assemblée à la quelle il appartient. L'inviolabilité ne concerne pas les poursuites civiles ni les contraventions.

53) Qu'est-ce que l'indemnité parlementaire ?

Le parlementaire reçoit une somme non-imposable de 30 000 Francs par mois, devant couvrir tous ses frais et ne pouvant être cumulée avec aucune autre rémunération publique.

54) Comment se composent les bureaux des deux assemblées ?

Chaque bureau se compose d'un Président, de Vice-Présidents, de Secrétaires (qui constatent les résultats des votes et dépouillent les scrutins), de Questeurs (qui assurent la gestion administrative et financière de leur assemblée). Le Président de l'Assemblée Nationale est le 4e personnage de l'Etat, le Président du Sénat est le 3e personnage et peut être appelé à remplacer le Président de la République. (C'est ainsi qu'Alain Poher, ancien Président du Sénat a succédé à De Gaulle en 1969 et à Pompidou en 1974).

55) Comment se regroupent les parlementaires ?

S'ils se regroupent par affinités politiques, ces groupes ne sont vus comme des entités reconnues que quand ils ont 30 membres à l'Assemblée Nationale (12 au Sénat). Ils peuvent alors faire partie de la "Conférence des Présidents" qui réunit le Président de l'Assemblée, des Vice-Présidents, des Présidents des Commissions et les Présidents des groupes qui se sont constitués (et qui fixe l'ordre du jour de l'assemblée).

56) Combien de sessions parlementaires y a-t-il dans l'année ?

Deux sessions ordinaires, de plein droit, une au printemps, une en automne. (Mais des

sessions extraordinaires peuvent être mises en place par le Président de la République, à la demande du Premier Ministre ou de la majorité des députés.

57) Citez quelques mesures de réglementation pour les sessions.

- Les débats sont publics
- L'ordre d'examen des projets et propositions des lois est fixé par le Gouvernement
- Le Président de séance autorise la prise de parole d'un parlementaire en fonction de son ordre d'inscription au débat et de sa limite de temps accordée
- Les votes peuvent se dérouler à main levée, par scrutin public à la tribune, par scrutin public au clavier électronique (à l'Assemblée Nationale seulement)
- Les membres du gouvernement peuvent intervenir, à leur demande, devant les deux assemblées, sans limitation de temps de parole.

58) Quelles sont quelques attributions particulières du Parlement ?

En plus d'être associé à des procédures législatives, le Parlement ratifie aussi les traités internationaux, élit les juges à la Haute Cour de Justice, peut mettre en accusation le Président de la République devant la Haute Cour de Justice, autorise les déclarations de guerre, proroge l'état de siège au-delà de douze jours.

59) Quelle est la première fonction du Conseil d'Etat ?

Le Conseil d'Etat est saisi pour avis par le secrétariat général du Gouvernement sur les projets de lois, d'ordonnances et de décrets qui sont soumis au Conseil des Ministres???

60) Quelle est la hiérarchie des lois ?

- a) La Constitution est, en soi, une loi (constitutionnelle). La révision doit être votée par les deux assemblées en termes identiques et être approuvée par référendum.
- b) Les lois organiques portent sur l'organisation des pouvoirs publics.
- c) Les lois ordinaires fixent les règles en matière pénale, fiscale, électorale et civile ainsi que les principes fondamentaux de la défense nationale, du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité sociale.

Des cas spéciaux sont les lois de programmes qui déterminent le Plan (action économique et sociale de l'Etat prévue pour une période de cinq ans tout au plus) et les lois d'amnistie (qui effacent certaines condamnations et qui sont attendues avec impatience aux changements de présidences de la République; cf. le mois de juin 1995)

N.B. Le texte de la loi est voté par article, sauf en cas de demande de vote bloqué par le gouvernement, puis de façon globale

61) A quoi renvoie la division en projets et propositions ?

Un projet de loi est, en principe, d'origine gouvernementale (et est déposé sur le bureau de

l'une des deux assemblées).

Une proposition de loi est d'origine parlementaire (et est examinée, en premier lieu, par l'assemblée à laquelle appartiennent ceux qui en ont eu l'initiative)

page 62 ????

62) Quelles sont les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale ?

- 1- Affaires culturelles, familiales et sociales
- 2- Affaires étrangères
- 3- Défense nationale et Forces armées
- 4- Finances, Economie générale et Plan
- 5- Lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République
- 6- Production et échanges

63) Quelles sont les phases ultérieures de l'adoption d'une loi ?

Le texte doit être voté en termes identiques par les deux assemblées. Il peut, alors, encore être l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel, à la demande du Président de la République ou du Premier Ministre ou du Président de l'Assemblée Nationale ou de celui du Sénat ou de 60 parlementaires (députés ou sénateurs). La loi est promulguée par le Président de la République dans les quinze jours du vote et est publiée dans le Journal Officiel, ce qui la rend applicable deux jours après.

64) Quels types de règlements (qui viennent donc, en hiérarchie après les lois) connaissez-vous ?

1. Les décrets: ils sont pris par le Président de la République en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'Etat et généralement signés par le Premier Ministre et les ministres responsables
2. Les arrêtés: ils sont pris par les ministres (arrêtés ministériels) et par les préfets (arrêtés préfectoraux) dans l'exercice de leur pouvoir administratif
3. Les ordonnances résultent d'une délégation temporaire accordée par le Parlement au Gouvernement pour prendre des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Les ordonnances sont prises en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'Etat et doivent être signées par le Président de la République et ratifiées par le Parlement. Si le Chef de l'Etat se refuse à les signer, l'ordonnance devrait être transformée en projet de loi, qui sera soumis au Parlement. (A priori, ce découpage ne devrait pas être modifiée dans la mesure où les députés seraient invitées à l'adopter selon la procédure de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, qui leur interdit la possibilité de l'amender)

65) Qu'est-ce que le Conseil Economique et Social

Elle se compose de 200 membres représentant les diverses activités économiques (ouvriers, employés, fonctionnaires, commerçants, artisans, agriculteurs) et sociales du pays. Ces membres sont choisis soit par les organisations professionnelles (syndicats), soit nommés par le Gouvernement. Leur mandat dure 5 ans.

66) Quelles sont les attributions du Conseil Economique et Social ?

Il a uniquement un rôle consultatif. Il émet des avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de loi qui sont soumis. Il peut désigner un de ses membres pour exposer ses avis devant les assemblées. Il peut également être consulté par le Gouvernement sur tout problème à caractère économique ou social.

67) Quelles sont les trois collectivités territoriales ?

La commune, le département et la région.

68) Quelles sont les modalités d'élection du conseil municipal ?

a. Pour les communes de moins de 3 500 habitants:

-scrutin de liste majoritaire à deux tours

-possibilité de panachage des listes (=mélange sur une même liste de candidats qui appartiennent à des partis différents; l'électeur peut composer son bulletin à son gré et faire une liste composée de noms empruntés aux différentes listes)

-décompte des voix par chaque candidat de la liste (et non par liste !); sont élues dès le premier tour les personnes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart du nombre des inscrits.

b. Pour les communes de 3 500 habitants ou plus:

-scrutin de liste à deux tours, avec répartition des sièges à pourvoir selon un système mixte

-si, au premier tour, une liste a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient à ce titre la moitié du nombre des sièges à pourvoir arrondie à l'unité supérieure; les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne entre toutes les listes, y compris la liste majoritaire (celle-ci est donc assurée d'enlever au moins les trois quarts des sièges).

-un deuxième tour est nécessaire lorsqu'aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour. Seules peuvent y participer les listes ayant obtenue au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour.

Les fusions entre listes sont autorisées, mais il est interdit aux candidats d'une même liste au premier tour de se répartir entre plusieurs listes restant en présence au second tour. A l'issue du D tour, la liste qui arrive en tête, avec ou sans majorité absolue, obtient la moitié du nombre des sièges à pourvoir arrondie à l'unité supérieure.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, entre toutes les listes en présence ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

69) Qui est éligible ?

Chaque électeur de 18 ans, domicilié dans la commune ou y payant des impôts, mais nul ne peut être élu Maire s'il n'a 21 ans révolus. Mari et femme peuvent siéger dans le même conseil municipal.

(Sont inéligibles: fonctionnaires de police ayant le grade d'officier de paix, hauts fonctionnaires des préfectures, du conseil général et du conseil régional, agents communaux dans la commune qui les emploie, entrepreneurs et concessionnaires dans les communes avec lesquelles ils sont en relation d'affaires.

(Les parents ne peuvent siéger ensemble dans le même conseil municipal que dans les

communes de moins de 500 habitants)

70) Quelle est la durée du mandat ?

Les conseillers municipaux sont élus pour six ans. (Leur nombre varie avec l'importance de la commune: de 9 pour les communes de moins de 100 habitants jusqu'à 69 pour les communes de 300 000 habitants et plus).

71) Quelles particularités présentent les villes de Paris, de Lyon et de Marseille ?

Paris, Lyon et Marseille élisent à la fois des conseils municipaux et des conseils d'arrondissement. Les 163 conseillers de Paris, les 73 conseillers municipaux de Lyon et les 101 conseillers municipaux de Marseille sont élus par secteur, en même temps et sur les mêmes listes que les conseillers d'arrondissement. Tandis qu'à Paris et à Lyon ces secteurs recoupent les limites des arrondissements, chacun des huit secteurs marseillais est constitué de deux arrondissements.

72) Quelles sont les attributions du conseil municipal ?

Le Conseil Municipal (qui se réunit, sous la présidence du maire, au moins une fois par trimestre en séance publique) vote le budget communal, crée et administre les services communaux obligatoires (exemples: état civil, voirie, pompes funèbres, recensement militaire) ou facultatifs (exemple: création d'un cinéma municipal), gère les propriétés communales, établit le plan d'aménagement de la commune (dont le P.O.S. <Plan d'Occupation des Sols> qui doit être approuvé avant que le maire puisse délivrer des permis de construire), distribue les aides directes distribuées par la région et oriente les aides indirectes vers des entreprises en difficultés.

73) Il ne faut pas confondre conseil municipal et municipalité; qu'est-ce que cette dernière ?

Elle est constituée du maire et de ceux, les adjoints, qui l'assistent dans ses tâches (une fonction délibérative <puisqu'il participe aux débats du conseil municipal> et une fonction exécutive <parce qu'il exécute les lois et règlements du pouvoir central et qu'il exécute les délibérations du Conseil Municipal>. Le nombre des adjoints ne peut dépasser 30 % du nombre de conseillers municipaux.

74) Quel est le statut du maire ?

Il est élu par le Conseil Municipal, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, pour toute la durée du Conseil Municipal (6 ans, donc). Il peut démissionner mais n'est révocable que par décret (cas exceptionnel). Le maire et ses adjoints perçoivent une indemnité variable selon l'importance de la commune.

75) Quelles sont les attributions du maire ?

En dehors des lois et règlements qu'il doit faire respecter, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire, il légalise les signatures, il participe à la révision des listes électorales et au recrutement militaire, il délivre divers certificats. (Il peut être soumis à des sanctions disciplinaires dû au manquement de vigilance dans le contrôle des mesures de sécurité touchant les installations de la commune.)

Il est chef hiérarchique du personnel communal qu'il nomme, dirige et sanctionne dans les conditions réglementaires. Il peut prendre des arrêtés municipaux et dirige les réunions du conseil municipal.

76) Jusqu'où va le contrôle de l'Etat sur les personnes et sur les délibérations du Conseil Municipal ?

Le maire et ses adjoints peuvent être suspendus de leur fonction pour un mois; la révocation est prononcée en décret en Conseil des Ministres; un conseiller peut être désaisi de son mandat par le gouvernement; le Commissaire de République désigne une délégation spéciale pour prendre la place d'un conseil municipal qui ne fonctionne plus guère.

L'Etat exige que les arrêtés et les actes des autorités communales soient publiés et transmis au Commissaire de la République.

Un particulier aussi bien que l'Etat peuvent saisir le juge administratif d'une décision qui les touche directement et même demander une procédure accélérée de "sursis à exécution" pour atteinte grave aux libertés publiques. La chambre régionale des comptes peut être saisie par le représentant de l'Etat s'il y a des problèmes budgétaires graves.

77) Quelles mesures ont été prises pour stimuler la coopération intercommunale ?

Pour ramener le nombre de communes (35 500, un record absolu en C.E.; 24 000 communes ont moins de 500 âmes), l'Etat a promu les fusions pures et simples, qui ne sont pas fréquentes. En dehors de cela, il existe:

- les communes associées (qui gardent un Maire délégué et une commission consultative)

- les communautés urbaines (permises dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants) qui sont administrées par un Conseil de communauté et un président, lequel assure l'exécutif. Les communes conservent leur autonomie, leur vie administrative et leurs propres équipements; le service de logement ne relève pas du Conseil de communauté. La région lilloise connaît aussi une communauté urbaine.

- le district regroupe les communes qui souhaitent résoudre en commun certains problèmes qu'elles ne peuvent résoudre isolément. Pourtant, chaque commune conserve son existence propre mais le Conseil de district (organe délibérant) et un Bureau (organe exécutif) se sont vus attribuer par la loi ("la décision constitutive du district") des services du logement et les centres de secours contre l'incendie.

- le syndicat intercommunal à vocation multiple (S.I.V.O.M.) veulent réaliser en commun certaines activités et faire fonctionner des services d'intérêt intercommunal: voirie, distribution d'eau, constructions scolaires, transports en commun et même électrification, assainissement et service de logements. Mais puisqu'il n'y pas d'attribution de plein droit (comme pour la communauté urbaine et le district), on peut dans chaque cas trancher le plus économiquement possible > Le syndicat est administré par un Comité (organe délibérant), un Bureau et un Président (organe exécutif)

- les chartes intercommunales (pour lesquelles il faut demander l'autorisation du Commissaire de la République dans le département) définissent les perspectives économiques à moyen terme d'un certain nombre de communes sur? un périmètre donné.

- les agglomérations nouvelles peuvent s'organiser en communauté d'agglomérations nouvelles ou en syndicat d'agglomérations nouvelles dans un périmètre d'urbanisations tracé par le Commissaire de la République dans le département.

78) Quelles sont les modalités d'élection du Conseil Général ?

Les conseillers généraux sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par canton (quel que soit le nombre d'habitants du canton).

Ils sont élus pour six ans; le Conseil est renouvelable par moitié tous les trois ans, en mars.

79) Qui est éligible ?

Les candidats doivent être âgés de 21 ans. Les trois quarts des conseillers doivent être domiciliés dans le département; les autres doivent y payer leurs impôts. Ne peuvent être conseillers généraux: les préfets, les sous-préfets, les magistrats, les policiers.

80) Où siège le Conseil Général ?

Il se réunit à l'Hôtel du département au moins une fois par trimestre. Ses séances sont en principe publiques.

81) Quelles sont les attributions du Conseil Général ?

Le Conseil Général vote à la session d'automne le "budget primitif" et en avril le "budget supplémentaire" (qui a pour but de réajuster les crédits de l'année en cours en fonctions des réalisations).

Il est chargé de la construction et de l'entretien des collèges

Il crée et entretient des services départementaux (services de santé, lutte contre l'incendie, organisation des loisirs)

Il administre les propriétés départementales (forêts, musées, immeubles locatifs)

Il peut apporter le soutien du département aux communes par ses services techniques.

Il protège les intérêts économiques et sociaux de la population départementale.

Il participe à l'élection des sénateurs.

82a) Quelles sont les ressources du département ?

-L'Etat donne de des subventions

-l'imposition du centime additionnel à certains impôts locaux (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncière)

-les taxes indirectes

-les emprunts départementaux

-les recettes des propriétés départementales

82) Quelle est la composition du Bureau du Conseil Général ?

Il y a un Président, 4 à 10 vice-présidents et d'un ou plusieurs secrétaires. Les réunions du Bureau ne sont pas ouvertes au public ni au Commissaires de la République.

83) Quelles sont les attributions du Président du Conseil Général ?

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Général
Il est l'ordonnateur des dépenses du département et prescrit l'exécution des recettes
Il est le chef hiérarchique des services départementaux
Il gère le domaine départemental exerce les pouvoirs de polices afférents à cette gestion.

84) Quel est le représentant de l'Etat dans le département et quel est son statut ?

C'est le Commissaire de la République (anciennement: le Préfet de département) qui réside <aussi> dans l'Hôtel du département (anciennement: Préfecture). Souvent c'est quelqu'un qui est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration. Il a été nommé par décret par le Président de la République, représente tous les ministres dans le département, a pour résidence le chef-lieu du département et ne peut quitter son département sans autorisation.

85) Quelles sont ses trois tâches ?

1) Maintien de l'ordre

Il doit faire exécuter les lois et règlements dans le département. Ceci s'applique surtout dans deux cas: a. en constatant tous les crimes et délits, il les transmet au Procureur de la République b. il répertorie des déclarations d'associations, établit des candidatures aux élections, immatricule des voitures.

2) Représentation du gouvernement

Il dirige les services extérieurs de plusieurs ministères (Direction de l'Équipement, Direction de l'Agriculture, Direction du Travail)

3) Intervention économique

Il peut donner des aides aux entreprises en difficultés et il négocie des contrats au nom de l'Etat avec les collectivités territoriales (dont le département)

86) Quels sont les auxiliaires du Commissaire de la République ?

Il y a trois types de secrétaires adjoints. Le secrétaire général est le suppléant du Commissaire de la République; le chef de cabinet est également Commissaire adjoint et les anciens sous-préfets (à raison d'un fonctionnaire par arrondissement) s'appellent aussi commissaires adjoints.

90) Comment l'Etat contrôle-t-il le département ?

La loi sur la décentralisation de mars 1982 parle d'un contrôle "a posteriori": le gouvernement peut seulement prononcer la dissolution du Conseil Général quand celui-ci n'est plus opérant, le Commissaire de la République peut seulement saisir le tribunal administratif d'une décision prise au Conseil Général qu'il (=le Commissaire) estime contraire à la légalité. La chambre régionale des comptes, si une telle demande lui a été faite, peut obliger le Conseil Général d'inscrire une dépense au budget départemental.

91) Depuis quand existent les régions et combien y en a-t-il ?

Les anciennes circonscriptions d'action régionales sont transformées en régions en 1972. La loi sur la décentralisation du 2 mars 1982 fait des régions une véritable entité économique sociale et institutionnelle.

Leur nombre de 22 (y compris la région de Corse) plus 4 régions non-métropolitaines: la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

92) Quelles sont les modalités d'élection ?

Depuis 1986, les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct, au moyen du scrutin de liste départementale avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, pour une durée de 6 ans. Il y a un seuil électoral de 5 % des suffrages exprimés, en deçà duquel il n'y a pas de participation aux sièges.

93) Quelles sont les attributions du Conseil Régional ?

Il a compétence pour assurer la préservation de son identité en engageant des actions complémentaires de celles de l'Etat et en passant des conventions avec l'Etat et d'autres collectivités territoriales. Il concourt, par ses avis, à l'élaboration du Plan national, établit le plan régional et vote le budget de la Région.

94) Quelles sont les ressources de la région ?

- La taxe sur les permis de conduire
- La Taxe sur les automobiles (la vignette)
- La taxe sur les cartes grises'
- La taxe sur les mutations d'immeubles
- La taxe sur les propriétés bâties et non-bâties
- La quote-part sur la taxe d'habitation et sur la taxe professionnelle
- L'Etat donne des subventions
- Les collectivités locales fournissent des participations
- Les produits et les revenus des biens appartenant à la Région
- Les recettes pour des services rendus
- Des dons et des legs

95) Quelle est la composition du Bureau de la Région ?

Le Conseil Régional élit en son sein un Président et les autres membres du bureau. Ce bureau n'est pas qualifié pour voter le budget et pour approuver le compte administratif.

96) Quels sont les organes consultatif de la Région ?

1. Le Comité Economique et Social (composé comme le Conseil Economique et Social) de représentants désignés des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif.

Il donne obligatoirement ses avis préalablement aux examens des dossier du Conseil Régional sur des documents qui concernent le Plan national, le plan régional, les orientations générales du budget régional et sur des affaires d'ordre économique, social ou culturel.

2. Le Comité Régional des Prêts composé en majorité d'élus régionaux, départementaux et communaux détermine les orientations générales des prêts qui seront consentis aux collectivités territoriales par la Caisse des Dépôts et Consignations et par la Caisse d'Aide à l'Equipement des collectivités régionales.

97) Quelles sont les attributions du Président du Conseil Régional ?

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Régional, il est l'ordonnateur des dépenses de la région, gère son patrimoine, il est le chef des services régionaux, il peut léguer par arrêté aux vice-présidents et à des membres du Conseil certaines de ses fonctions.

98) Quelles sont actuellement les attributions du Commissaire de la République de Région ?

Il est le représentant direct du Premier ministre et de chacun des ministres, il dirige les services extérieurs de l'Etat dans la Région (mais le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Education Nationale <qui connaît une division du territoire en Académies> ont un autre découpage régional), il peut être entendu au Conseil Régional avec l'accord de son Président ou à la demande du Premier Ministre, il fait chaque année un rapport sur les activités de l'Etat dans la Région et il est surtout chargé de faire respecter la loi et du contrôle administratif des collectivités locales (en cela, il est aidé par des informations que le Président du Conseil est tenu de lui adresser).

99) Comment l'Etat contrôle-t-il la région ?

Ici encore, il y a un contrôle a posteriori. Les taxes votés du Conseil Régional doivent être communiqués au Commissaire de la République de Région dans la quinzaine qui suit leur adoption. Le président du tribunal administratif peut jouer le rôle d'arbitre en cas de différends et proclame un sursis si une liberté publique ou individuelle est mise en cause.

Le comptable de Région (nommé par le Ministre du Budget) peut suspendre le paiement d'une dépense mais le Président du Conseil Régional est en droit de lui adresser un ordre de réquisition (qui doit être notifié à la Chambre Régionale des Comptes) en engageant sa responsabilité propre.

100) Quel statut particulier a la Région Corse ?

L'Assemblée Régionale peut demander de modifier certaines dispositions législatives ou réglementaires de fond, que celles-ci soient en vigueur ou en préparation. Le bureau de l'Assemblée corse est renouvelé tous les trois ans. Le Comité Economique et Social est doté d'un Conseil de la culture de l'éducation et du cadre de vie qui doit être consulté avant toute élaboration du plan de développement et d'étude ou avant toute étude d'aménagements, ainsi que sur les projets de budget.

